

« Le pouvoir d'agir local : mode d'emploi »

ADEAR 05

LES LOCALOS

COLLECTIF
DES PROJETS EN CAMPAGNE,
DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,
DE L'AUTONOMIE
ET DE L'IMPERTINENCE...



**Intervention de Jean-Yves Pineau
Les LOCALOS**

L'ambition

Les Localos souhaitent créer, à court-terme, une **coopérative nationale** en capacité de rassembler au-delà des disciplines, secteurs, domaines, tous les acteurs (territoires de projet, élus, techniciens, entreprises, associations, SCOOP, SCIC, chercheurs, laboratoires, consultants, collectifs citoyens, Conseils de Développement, personnes physiques...) ayant la volonté de s'inscrire et de construire des démarches de développement local. Celles-ci doivent s'inscrire dans la **transition écologique des territoires**.



Programme du jour

- **Développement local, économie territoriale et pouvoir (devoir) d'agir**
- **Evolution des collectivités, enjeux locaux et exemples de démarches**
- **Ateliers**
- **Synthèse et enseignements**

De l'aménagement du territoire à l'avènement des territoires

Mise en perspective

- 1963 – 1975 : l'État aménageur
- 1975 – 1990 : l'État réparateur
- 1990 - ... : vers un État facilitateur ?

Le territoire : un espace d'aménagement et de développement

1. La décentralisation comme philosophie
2. Une démarche ascendante et volontaire
3. Des démarches contractuelles
4. Une démocratie active locale
5. Le territoire : un espace singulier et pluriel

Le développement local : définition et caractéristiques

Processus d'amélioration globale qui valorise et préserve durablement les **ressources** d'un territoire donné.

- ✓ **Développement** n'est pas croissance,
- ✓ **Local** n'est pas seulement **endogène**,
- ✓ Les ressources ne sont pas seulement économiques.

Le “**développeur**” : celui qui assemble, celui qui transforme l'idée en projet, le projet en actions.

Le développement local : définition et caractéristiques

Mise en œuvre d'une **dynamique pérenne** en mobilisant les décideurs, les acteurs locaux et les habitants autour d'un **projet de développement global et durable**.

Démarche visant à valoriser les potentiels et les ressources locales.

Les caractéristiques du développement local

1. Une dimension globale (intégrée)
2. Un ancrage territoriale
3. Une diversité de partenaires (gouvernance)
4. Une valorisation des potentiels locaux (ressources)
5. Un double volet stratégique : information et formation
6. L'animation

Le développement local : définition et caractéristiques

- 1) Dimensions **globale** et **transversale** : économique, sociale, culturelle, environnementale. Attention aux approches sectorielles ! On parle ici de de développement « intégré ».
- 2) Espace **approprié** : le « territoire ». Sentiment d'avoir à construire et à partager un **destin commun** (géographie, identité, bassin de vie...). Dimension **culturelle** prépondérante ! Vigilance sur les territoires « frontières » : inter territorialité, relations urbain/rural

Le développement local : définition et caractéristiques

- 3) **Multi partenariale, participative** : Elus, décideurs/acteurs, habitants, partenaires (vigilance sur l'articulation entre les échelles territoriales). Méthodes claires et pérennes : association, participation, concertation, co-construction, élaboration, animation, évaluation
- 4) Valorisation des **ressources** matérielles et immatérielles, prise en compte des « **flux** » et des « **énergies** ».
- 5) **Formation** et **information** au service du projet, des acteurs, du territoire...
- 6) **L'animation** (et l'ingénierie !). Dimensions à (re) intégrer et à (re) déployer.

Le Projet de Territoire : qu'es aco ?

- Une notion vaste que portent différents territoires avec des réalités institutionnelles variées ayant trait à divers cadres d'application. Le projet de territoire des communautés dispose d'un fondement juridique souple qui peut être rappelé. Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire. Sa démarche de construction demeure entièrement volontaire, les communautés ne sont pas soumises à l'obligation de se doter d'un tel document et le Code général des collectivités reste évasif à ce sujet.

- Un contenu « type »
 - La forme la plus classique de construction du document est la combinaison :
 - d'un diagnostic (69 % des communautés déclarent le réaliser spécifiquement dans le cadre du projet de territoire) ;
 - des enjeux du territoire ;
 - d'une stratégie ;
 - et la déclinaison d'un plan d'action.

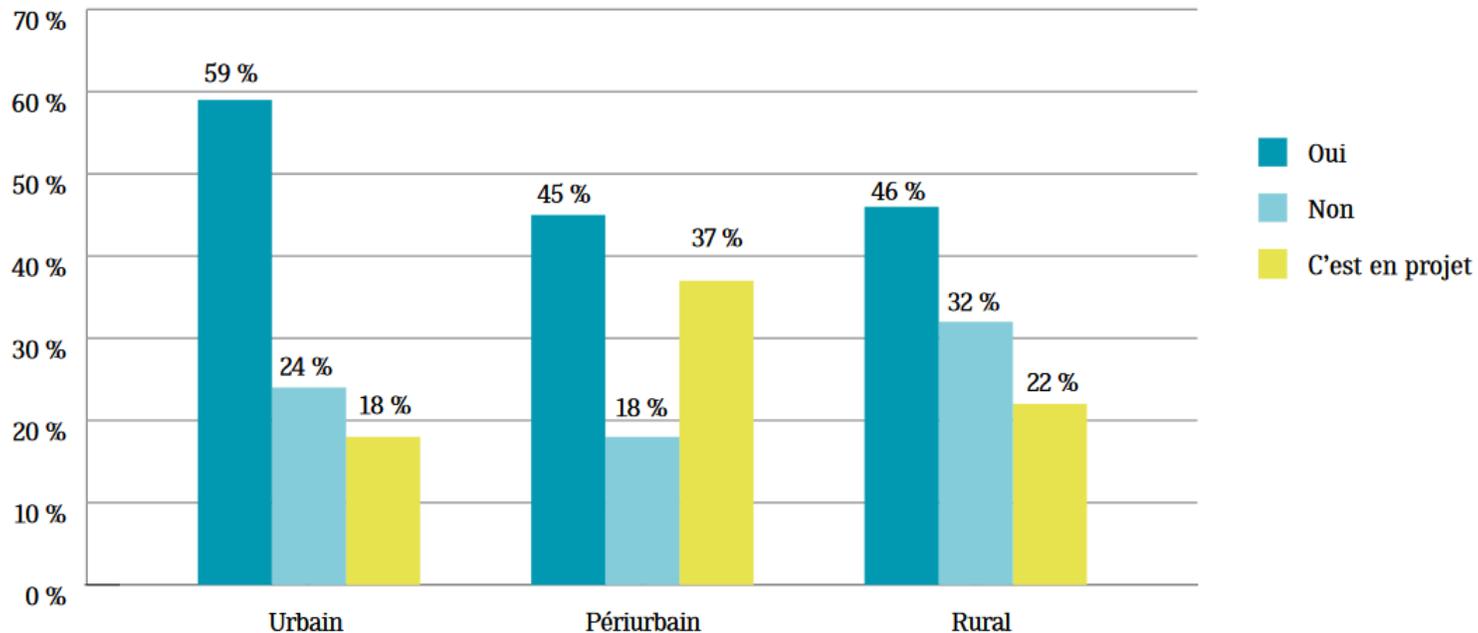
Le Projet de Territoire

- Les secteurs visés en priorité sont liés aux compétences déléguées aux communautés, mais **pas seulement**. Le projet peut être l'occasion pour les communautés de dépasser leurs compétences statutaires et de prendre en compte les problématiques du territoire afin de servir une dynamique de développement intégré.
- Les **projets de territoire** constituent tous des documents stratégiques exprimant une vision pour une communauté et, en ce sens, présentent des similitudes. Cependant, le croisement entre les objectifs assignés au projet, la méthode retenue pour son élaboration et les ressources mobilisées aboutit à des formes variées.

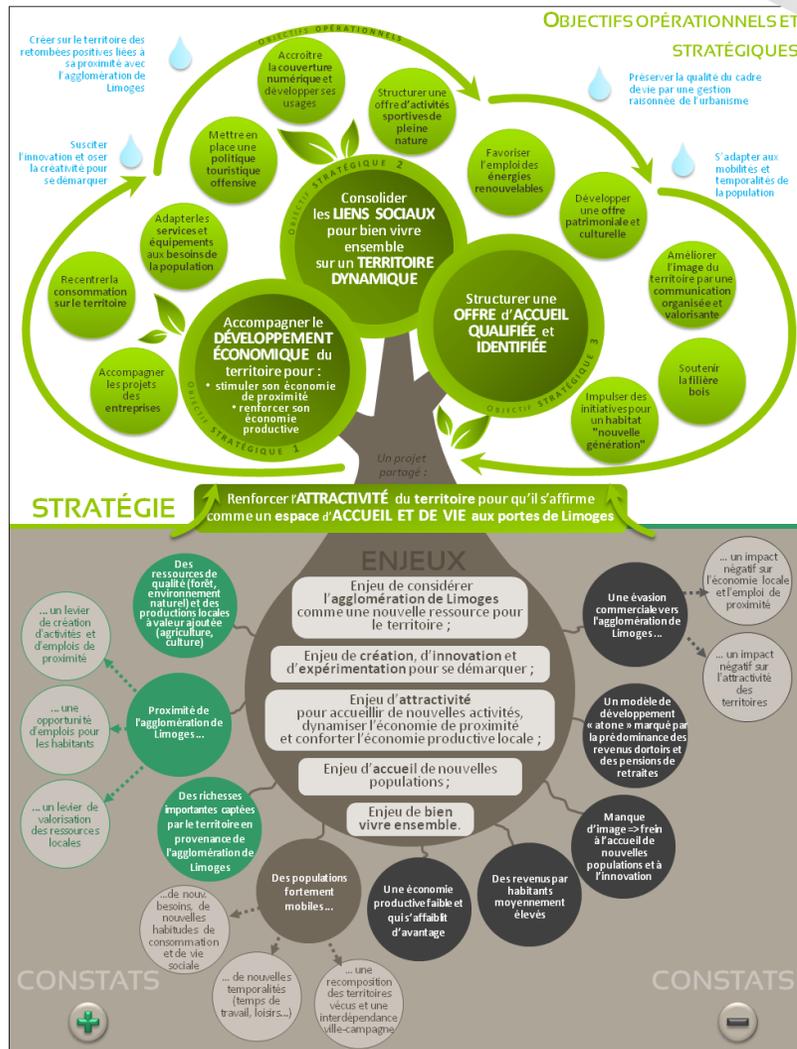
Le Projet de Territoire

La moitié des communautés (49 %) disposent d'un projet et 24 % prévoient d'en élaborer un. Les groupements urbains sont plus fréquemment dotés d'un projet de territoire (64 %) que les communautés de communes (45 %).

COMMUNAUTÉ DOTÉES D'UN PROJET DE TERRITOIRE SELON LE TYPE D'ESPACE



La loi LOADDT, en incitant à formaliser un tel document notamment pour accéder au volet territorial des CPER, a pu avoir un effet déclencheur pour les agglomérations.



Le Projet de Territoire : exemple

Le projet de la CDC du Pays Berry-Loire-Vauvise
<http://www.cdc-berryloirevauvise.fr/pages/presentation/les-competences.html>

...un territoire d'accueil et de vie

Contexte, constats, enjeux

Une société en mutations fortes et rapides

- Evolution des modes de vie
 - ✓ Société dite du « mouvement ». Explosion des temps et des mobilités (mais pas pour tout le monde !)
 - ✓ Ce n'est plus le lieu qui fait « lien ». Le réseau (clan, tribu) et les mobilités plutôt que la classe sociale
 - ✓ Des signaux faibles mais de plus en plus audibles... santé, alimentation, développement durable

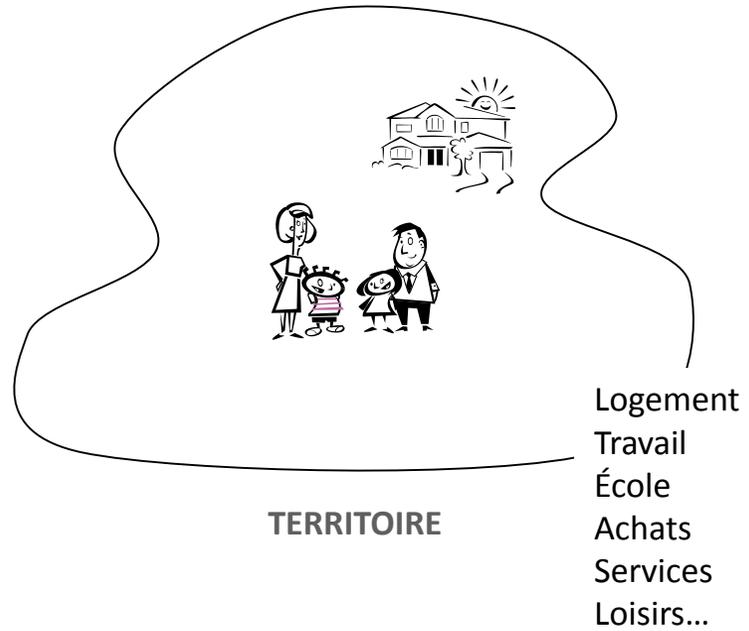
- Redistribution de la démographie territoriale
 - ✓ 3 cantons ruraux sur 4 retrouvent une démographie positive
 - ✓ Des déséquilibres dans les structures démographiques
 - ✓ Une attractivité des territoires ruraux aux raisons diverses (facteurs d'attractivité : cadre et qualité de vie, coût de l'immobilier, présence de services, proximité urbaine, facteurs culturels et patrimoniaux)

- Hétérogénéité des populations et des besoins
 - ✓ Brassage parfois rapide des populations territoriales, cycles de vie, des besoins divers et variés selon les situations sociales et professionnelles
 - ✓ Des besoins en termes de service qui évoluent !

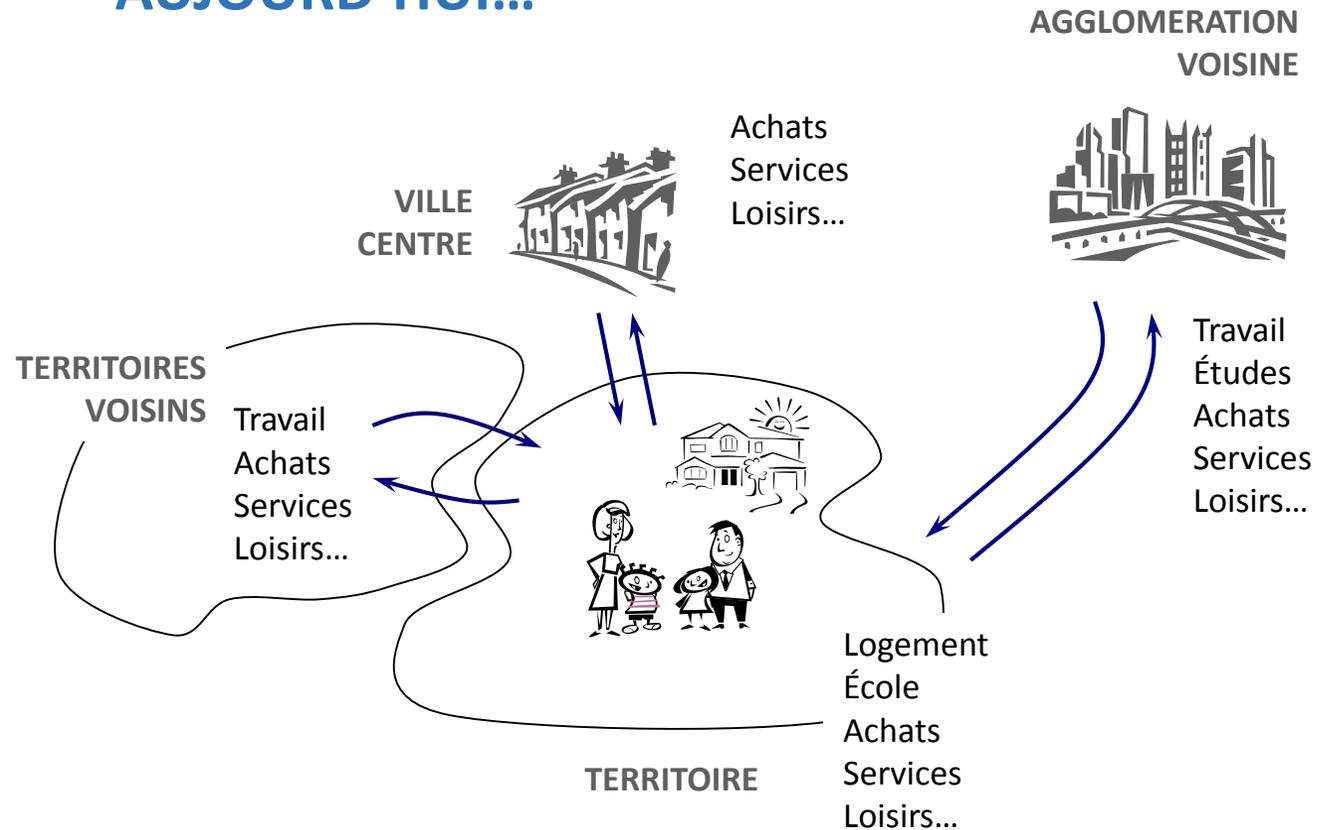
Une société en mutations fortes et rapides

- Nouvelles fonctions des territoires (résidentielle, récréative, touristique, productive)
- Tertiarisation de l'économie et développement de nouveaux modèles, un **nouveau moteur** de développement, l'émergence de nouvelles activités (la révolution du numérique)
- Enjeux et contextes **mondiaux** (climat, biodiversité, enjeu alimentaire, crises économique et financière, enjeu démocratique...).
- Un système **économique et financier** qui dicte ses Lois

AVANT...



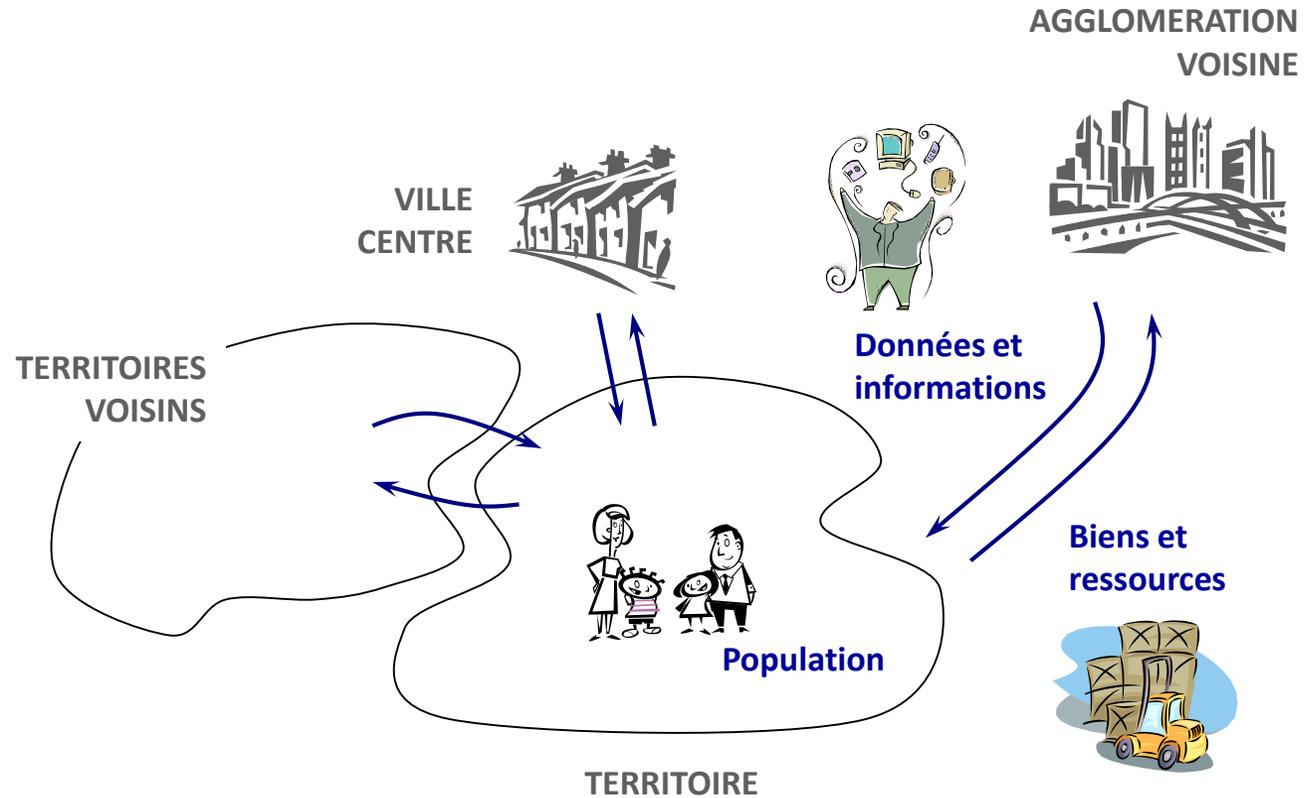
AUJOURD'HUI...



Des modes de vie qui évoluent,
des besoins, des demandes et des aspirations nouvelles, mais aussi des
contraintes.

=> des **mobilités résidentielles** et **professionnelles** (choisies/subies) qui
s'accroissent.

UNE SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ



... dans un contexte de **MONDIALISATION**
=> créateur de déséquilibres et de contraintes

Constats, freins et limites...

- De l'énergie pas chère qui a permis la déconnexion des systèmes territoriaux ancestraux (import/export) mais aujourd'hui remise en cause par la mondialisation (concurrence) et les crises.
- L'administration juridique et politique du territoire national : une mosaïque de territoires « frontières »
 - ✓ Des élus garant de leur périmètre administratif et juridique (et électoral)
 - ✓ Des territoires « incomplets », interdépendants mais qui s'ignorent ou qui veulent s'ignorer. Approche par stocks et non par flux.
- Une mise en concurrence territoriale plutôt qu'une mise en cohérence
 - ✓ Des subventions mises aux enchères
 - ✓ Des fiscalités inégales (collectivités, entreprises, citoyens)
- Une idéologie en vogue : la métropole !

Mais des opportunités extraordinaires à saisir

+

- Enjeux/contraintes/besoins : énergétiques, alimentaires, environnementaux, démocratiques, culturels....

+

- Révolution du numérique (en cours !) : nouvelles mobilités, nouvelles accessibilités, nouvelles organisations, nouveaux modèles économiques...

=

- Evolution des modes de vie : attractivité « cadre et qualité de vie » (nouveaux arrivants, nouvelles compétences, nouvelles énergies)

Nouveaux atouts pour les territoires !
Nouvelles ressources à valoriser !

Quelques enjeux...

- Nouvelles géographies, nouveaux défis, nouvelles politiques (nouvelles coopérations)
 - Devenir des territoires stratégiques... et désirés !
 - Fabriquer de la connaissance fine et qualitative (nouveaux outils, nouvelles méthodes, nouveaux diagnostics...)
 - Pour les intercommunalités, passer du mode « gestion » au mode « projet ». Expérimenter, animer, socialiser et mettre en récit le territoire. Vers des politiques culturelles et sociales ?
 - Refonder l'action publique et la démocratie locale active (réconcilier de manière fructueuse l'élu, l'expert et l'usager)
 - Engager la transition énergétique, écologique sur les territoires (faire émerger les nouvelles ressources durables de demain)

-

Quelques enjeux...

- Construire une stratégie capable de soutenir et de faire émerger :
 - ✓ les nouvelles formes d'activités (liées entre autre au numérique – Quelles sont les nouvelles zones d'activités du 21^{ème} siècle ? Quelles sont les nouvelles routes ?)
 - ✓ les nouvelles organisations professionnelles (P/P; SCIC; ESS...)
 - ✓ les nouvelles manières d'aborder les marchés et de faire « filières »
 - ✓ des agricultures et des agriculteurs piliers des territoires

De la réalité des « moteurs » du développement des territoires

Sources : ŒIL / OPC

Au niveau territorial (bassin de vie, territoires de projet...), la **croissance** ne signifie pas nécessairement **développement**

Le niveau de développement d'un territoire dépend bien plus de sa capacité à **capter** de la richesse qu'à seulement en **produire**

En jeu : des **mécanismes redistributifs** publics et privés permettant de capter du « revenu » et de créer activités, emplois et développement social

Trois composantes :

La sphère de « **l'économie résidentielle** » (actifs et retraités résidents, résidences secondaires, tourisme...)

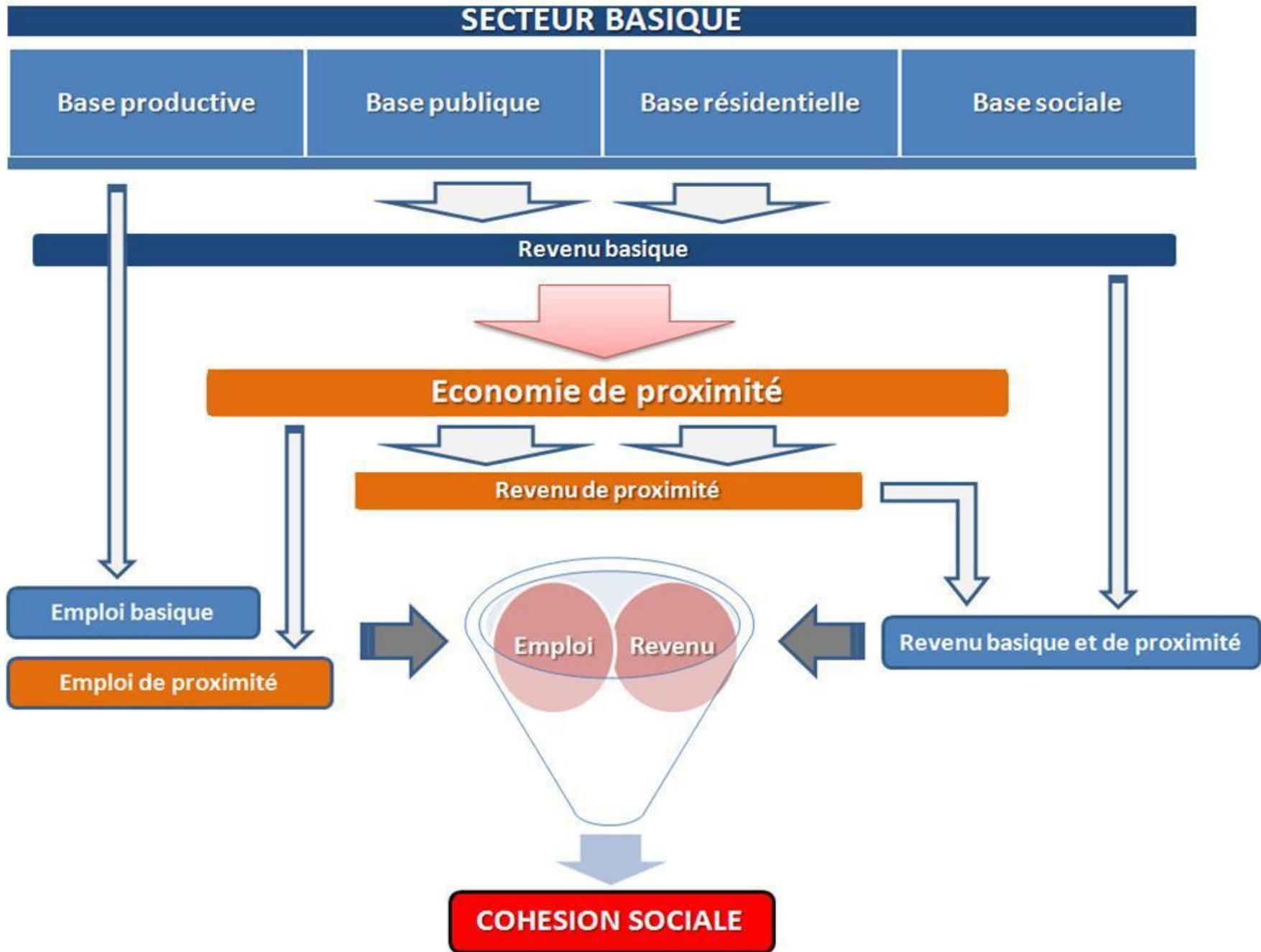
La sphère « **publique** » (salaires de la fonction publique)

La sphère « **sociale** » (transferts sociaux)

La théorie de la base économique du territoire

Les **4 types** de revenus basiques :

- 1) Les revenus basiques **productifs** : composante mondialisée des économies locales
- 2) Les revenus basiques **publics** : un amortisseur de choc économique
- 3) Les revenus basiques **résidentiels** : moteur majeur des économies locales
- 4) Les revenus basiques **sociaux** : un vecteur de réduction des disparités spatiales



L'exemple du Pays de Coutances

Structure des moteurs du développement des intercommunalités du Pays de Coutances en 2006 (en % de l'ensemble des revenus captés)

	Base productive	Base publique	Base sociale	Base résidentielle
CC du Canton de Coutances	12,8%	7,7%	25,5%	57,0%
CC de la Haye-du-Puits	11,2%	3,0%	22,1%	69,4%
CC Sèves - Taute	9,9%	4,1%	25,0%	64,8%
CC du Canton de Lessay	9,7%	2,3%	15,7%	78,4%
CC du Canton de Gavray	7,8%	3,4%	22,4%	72,3%
CC du Canton de Cerisy la Salle	7,6%	5,6%	22,2%	64,4%
CC du Canton de Saint Malo de la Lande	6,5%	2,5%	14,1%	87,8%
CC du Canton de Saint Sauveur Lendelin	5,4%	3,1%	23,0%	68,1%
CC du Canton de Montmartin sur Mer	4,0%	2,3%	14,5%	86,7%
Moyenne CC françaises	9,9%	4,4%	18,2%	70,2%

Source : Estimation OPC d'après Insee (Recensement, DADS, CLAP, Comptes régionaux des ménages), Ministère du tourisme (Comptes régionaux du tourisme), Direction Générale des Impôts (Fichiers Ircm et Revenus catégoriels déclarés) et Darès

Faible propension à redistribuer la richesse captée dans l'économie locale malgré un bon potentiel de captation => déficit de consommation => faible taux de couverture en emplois domestiques

Pour une estimation des effets de la consommation sur les emplois présentsiels des intercommunalités du Pays de Coutances (2006)

	Potentiel de captation	Effet multiplicateur	Taux de couverture
CC du Canton de Coutances	10 522 €	38 741 €	27,2
CC de la Haye-du-Puits	12 127 €	115 680 €	10,5
CC Sèves - Taute	10 719 €	89 572 €	12,0
CC du Canton de Lessay	17 100 €	247 200 €	6,9
CC du Canton de Gavray	11 969 €	212 884 €	5,6
CC du Canton de Cerisy la Salle	12 058 €	345 317 €	3,5
CC du Canton de Saint Malo de la Lande	18 983 €	255 885 €	7,4
CC du Canton de Saint Sauveur Lendelin	11 648 €	401 471 €	2,9
CC du Canton de Montmartin sur Mer	18 507 €	400 193 €	4,6
Moyenne CC françaises	13 583 €	139 921 €	9,7
Pays de Coutances	13 336 €	127 028 €	10,5
Zone d'emploi	12 885 €	91 160 €	14,1

Source : Estimation OPC d'après Insee (Recensement, DADS, CLAP, Comptes régionaux des ménages), Ministère du tourisme (Comptes régionaux du tourisme), Direction Générale des Impôts (Fichiers Ircom et Revenus catégoriels déclarés) et Darès

Forte complémentarité des modèles de développement des intercommunalités du Pays
Forte solidarité entre intercommunalités exprimée à travers les transferts de richesses

Transfert de masse salariale (nette) entre les EPCI du Pays de Coutances (hors transferts internes aux EPCI) en 2006

	Captation	Evasion	Solde
CC CANTON DE CERISY-LA-SALLE	9 477 553	3 101 600	6 375 953
CC CANTON DE COUTANCES	41 261 112	85 764 416	-44 503 304
CC CANTON DE GAVRAY	4 360 035	2 909 156	1 450 879
CC CANTON DE LESSAY	25 607 869	23 465 398	2 142 471
CC CANTON DE MARIGNY	1 094 834	226 828	868 006
CC CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER	17 195 380	6 084 591	11 110 789
CC CANTON DE ST-MALO-DE-LA-LANDE	27 133 687	18 422 143	8 711 544
CC CARENTAN EN COTENTIN	1 228 187	2 424 144	-1 195 957
CC LA HAYE-DU-PUITS	13 701 169	11 271 654	2 429 515
CC LA SEVES ET LA TAUTE	12 758 707	11 150 118	1 608 589
CC ST-SAUVEUR-LENDELIN	12 872 575	1 871 060	11 001 515
Pays de Coutances	166 691 108	166 691 108	0

Source : Insee - DADS

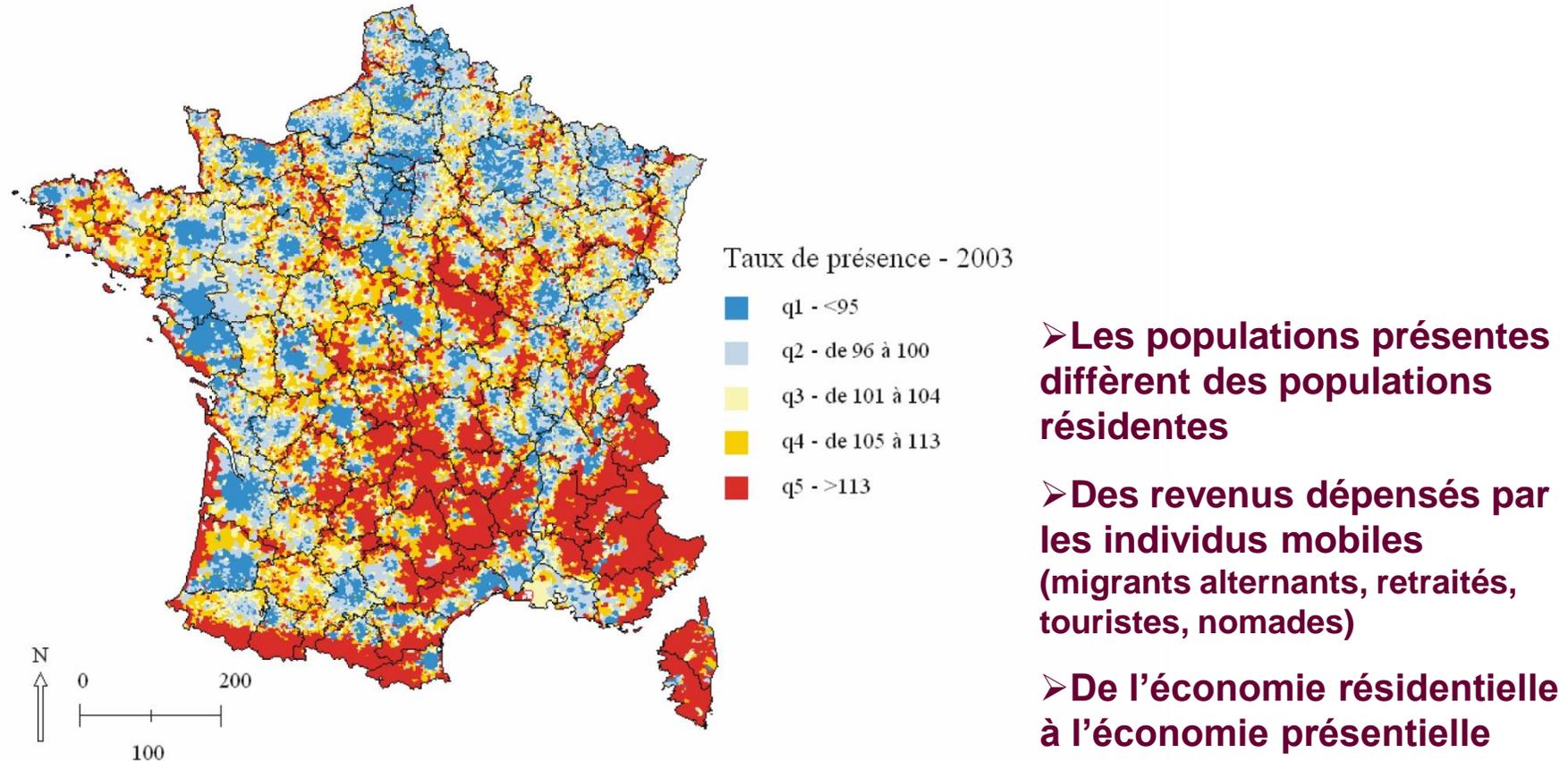
Lecture : En 2006, la CC de Cerisy captait plus de 9,4 millions d'euros de masse salariale (nette) en "envoyant" travailler des actifs résidant dans un autre EPCI du Pays. A contrario, elle perdait 3,1 millions d'euros en raison de la présence sur son périmètre d'actifs venant y travailler alors qu'il résident dans un autre EPCI du Pays. Le solde des transferts de masses salariale (nette) est ainsi positif pour la CC de Cerisy (+ 6,3 millions d'euros)...

Les transferts de masse salariale (nette) entre le Pays de Coutances et le monde extérieur liés aux déplacements domicile-travail (2006)

	Captation +	Evasion -	Solde
CC CANTON DE CERISY-LA-SALLE	6 668 774	75 034	+ 6 593 740
CC CANTON DE COUTANCES	10 290 716	20 187 448	-9 896 732
CC CANTON DE GAVRAY	4 945 920	386 584	+ 4 559 336
CC CANTON DE LESSAY	3 219 043	2 107 050	+ 1 111 993
CC CANTON DE MARIGNY	1 028 056	0	+ 1 028 056
CC CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER	7 157 165	189 294	+ 6 967 871
CC CANTON DE ST-MALO-DE-LA-LANDE	5 631 846	154 820	+ 5 477 026
CC CARENTAN EN COTENTIN	752 523	3 562 809	-2 810 286
CC LA HAYE-DU-PUITS	4 605 137	1 562 354	+ 3 042 783
CC LA SEVES ET LA TAUTE	4 214 378	1 152 054	+ 3 062 324
CC ST-SAUVEUR-LENDELIN	3 211 644	0	+ 3 211 644
Pays de Coutances	51 725 202	29 377 447	+ 22 347 755

Source : Insee - DADS

Taux de présence en 2003 dans les communes françaises métropolitaines

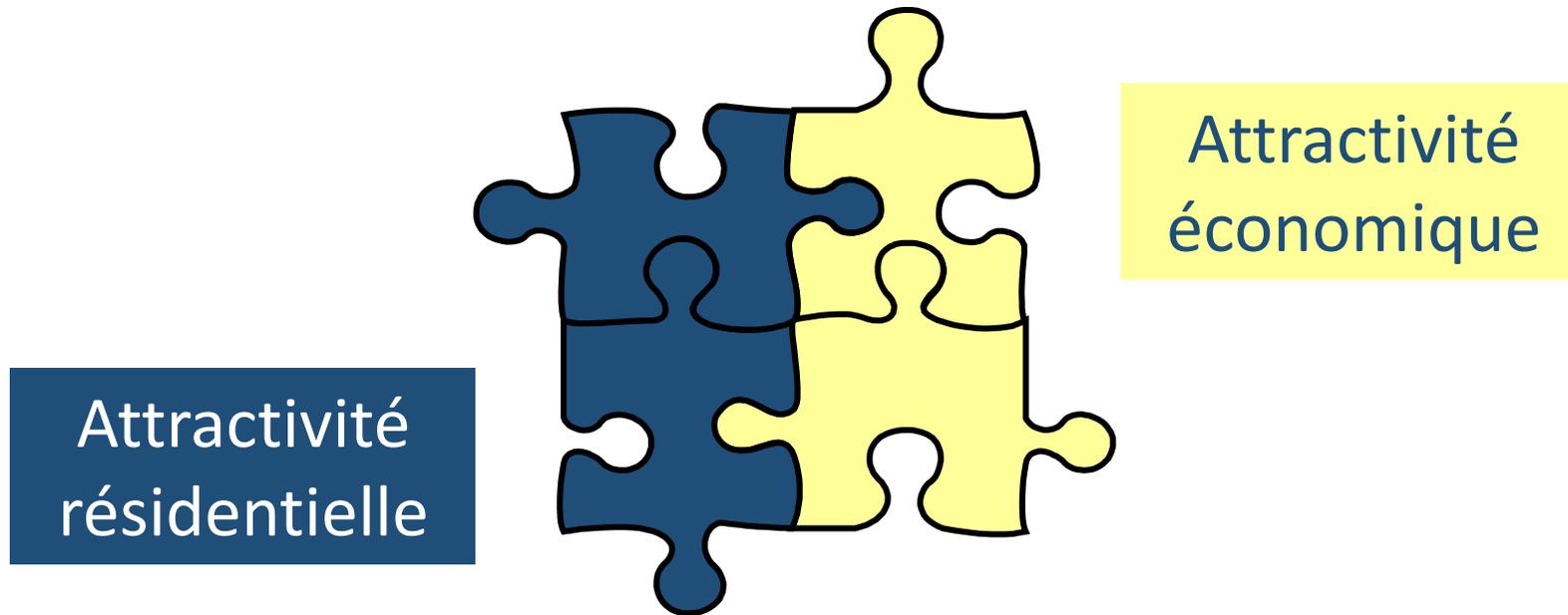


Source : Calculs de Magali Talandier (2007) d'après les données du ministère du Tourisme, de l'INSEE et de la DGI.

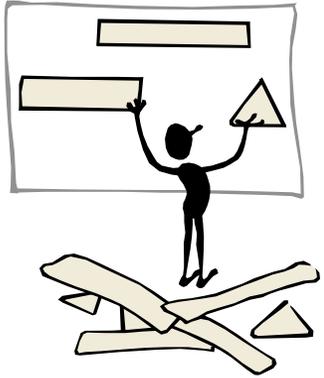
L'attractivité territoriale

/ faire rester, faire venir

Attractivité globale du territoire



Relier économies résidentielle et productive
dans une stratégie de développement durable



Il s'agit donc de...

construire l'OFFRE du territoire

Enjeux du territoire/stratégie



Construire, assembler, promouvoir, accompagner

L'offre d'accueil qualifiée du territoire

Faire connaître, communiquer

Des clés pour conduire l'action

- Le **territoire stratégique** : identifier les leviers sur lesquels il est possible d'agir, prioriser les enjeux, se définir un projet, une stratégie...
 - Penser et agir **transversal** : Activité – Réceptivité – Aménités
 - Penser et agir « **réseaux** ».
 - Penser et agir **interterritorialité** : interrelations avec les territoires voisins, les villes centres, les agglomérations voisines, entre les différentes échelles de territoires.
- ➡ Pour trouver sa place, travailler les **complémentarités** et ses **spécificités**.

Des clés pour réussir

Mieux connaître...

- Les populations, leurs motivations et leurs besoins
- Les moteurs du développement de son territoire, les sources de richesses existantes et potentielles, la circulation des richesses
- Les éléments et les conditions sur lesquels on peut agir

En résumé...

Mettre en œuvre des politiques locales, transversales, innovantes et taillées sur mesure en jouant sur les flux et avec les citoyens acteurs (démocratie active).

Dépasser les périmètres administrés, trouver de nouveaux cadres de coopération. Equitables.

Vers une nouvelle relation Ville/Campagne : de territoires « incomplets » à la création d'écosystèmes territoriaux ouverts et reliés ?

Réussir la transition écologique des territoires

Histoires de développement local

Exemples (ou pas)

Les réformes territoriales

Le mille-feuilles français

Plus de quinze réformes d'organisation du territoire sur les trente dernières années ont constitué le record mondial d'organisation de l'action publique à 6 niveaux



- Europe
- État
- Région
- Département
- Intercommunalités
- Communes

Rapide histoire

Etat

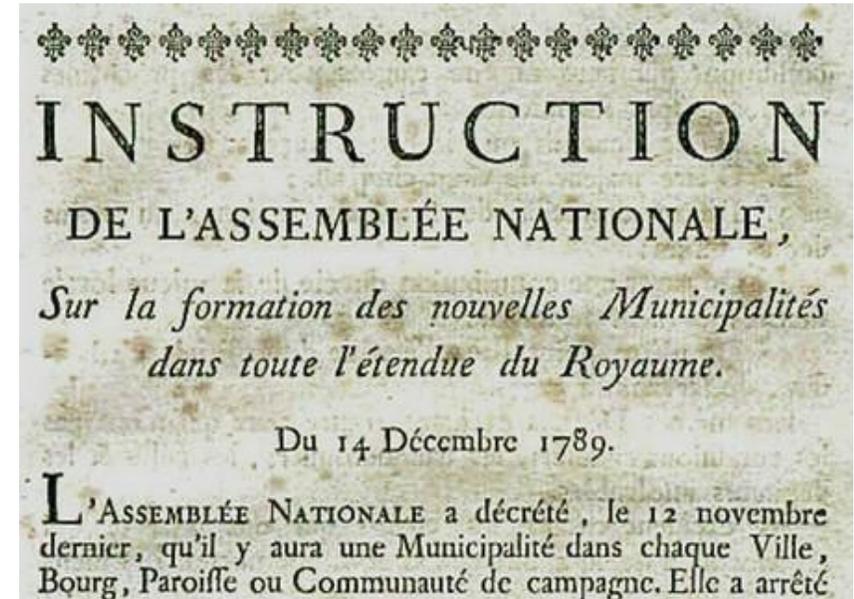


Département



Communes

- De 1789 à 1890 : démocratiser
- 1890 : premières forme d'intercommunalité, le SIVU
- 1950 : construction (et donc comparaison) européenne
- 1982 : décentralisation
- 1992-1999 : intercommunalités
- 2004 : décentralisation, acte II
- 2010-2015 : réformer, réformer, réformer



Des réformes dans tous les sens

- 2010 et 2012-15
- Au-delà des apparences les mêmes réformes.
- Économiser à (court) terme sur les dotations de l'État aux collectivités, qui, contrairement à ce qu'annonce la Constitution, depuis 2004, ne sont pas autonomes.
- Et même de moins en moins...
- L'État est le premier contribuable local.

La vraie réforme territoriale

- La montée en puissance, en omnipotence de l'intercommunalité.
- Un succès quantitatif
- Une montée en compétences
- Une extension (annexion ?) territoriale
- **Et bientôt l'intercommunalité en charge du social ???**



Un incontestable succès quantitatif

De 1992 à 2010

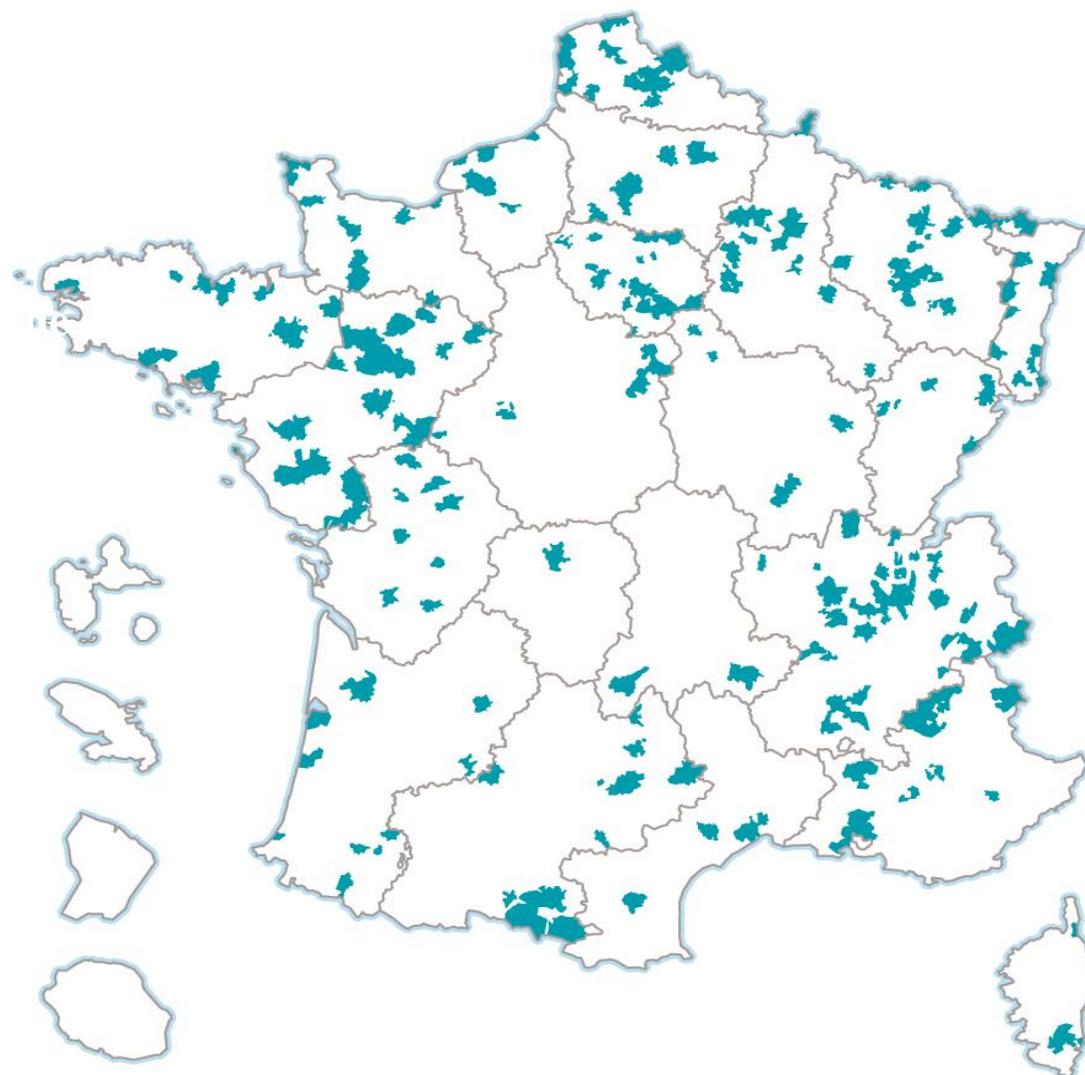
Une montée en puissance volontaire

2010 La réforme territoriale

Ultime rattrapage pour les mauvais élèves

A l'exception des Parisiens...

L'intercommunalité à fiscalité propre 1992



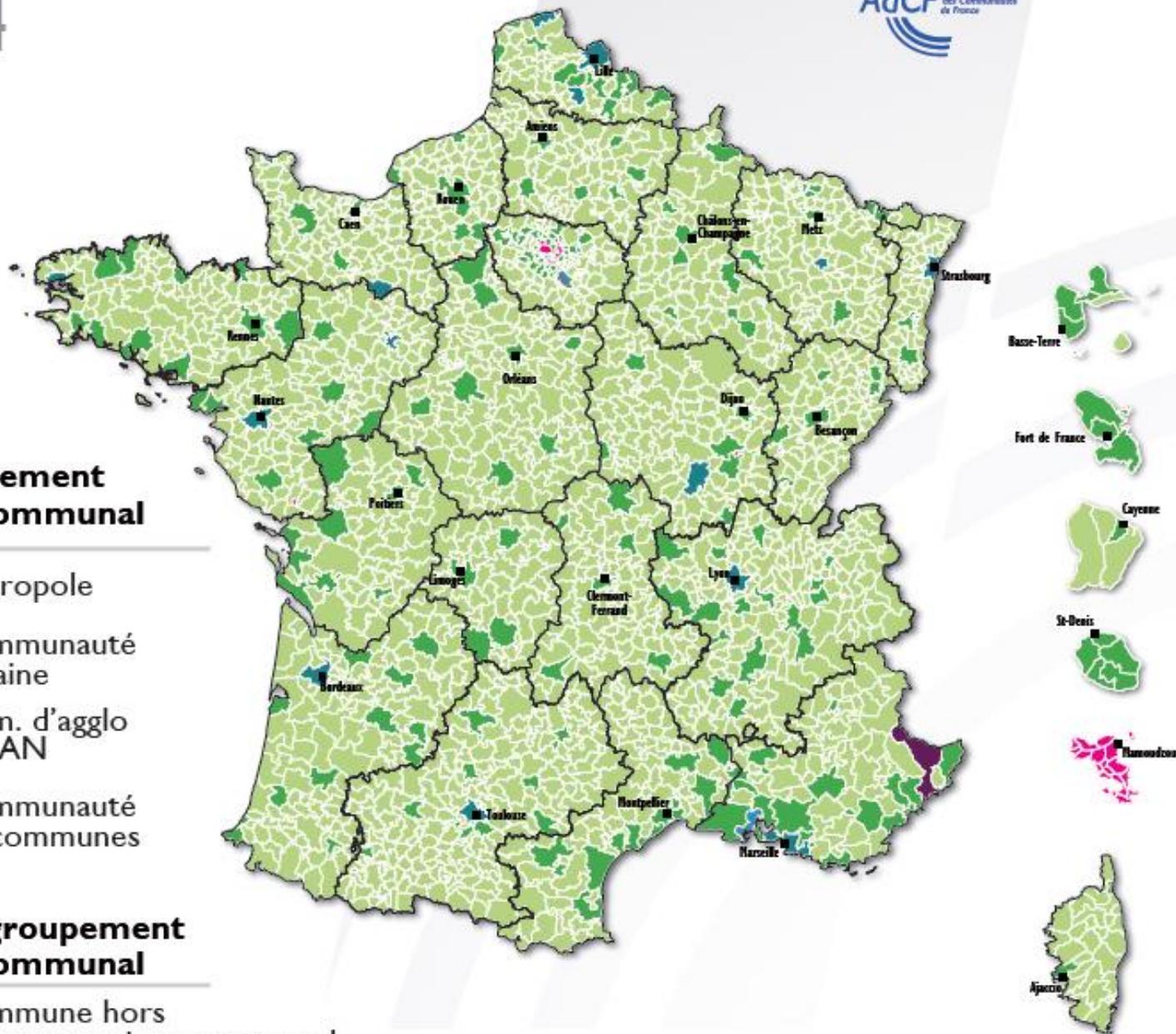
Intercommunalités 2014

Groupement intercommunal

-  Métropole
-  Communauté
urbaine
-  Com. d'aggl
et SAN
-  Communauté
de communes

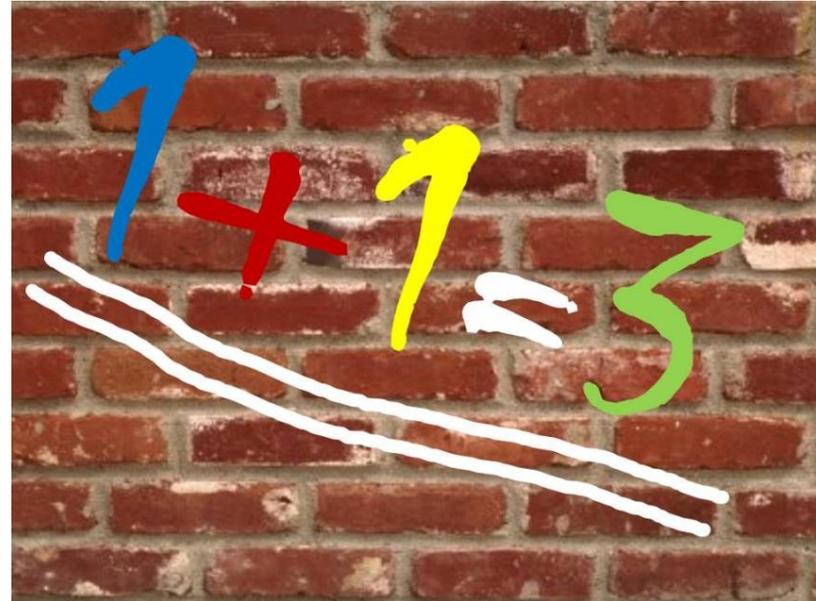
Hors groupement intercommunal

-  Commune hors
groupement intercommunal



Deux visions opposées de l'intercommunalité

- $1+1 = 1,5$ ou $1+1 = 3$
*Le développement local ou
les économies d'échelle*
- La communauté fera tout,
la commune fera le reste...



Territoires : le (nouveau) cadre institutionnel

Des réformes territoriales :

- Création de Métropoles (et Collectivités Territoriales) et des Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux - [MAPTAM](#)
[27/01/2014](#)
- Loi de regroupement des Régions – [16/01/2015](#)
- Loi NOTre – [07/08/2015](#)
 - Fusion de Régions et suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions ; recentrage des départements sur les compétences de solidarité et renforcement des régions, responsables du développement économique, montée en puissance des intercommunalités

Territoires : le (nouveau) cadre institutionnel

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

- 1) Evolution des périmètres (15 000 h sauf montagne)
- 2) Compétences (nouvelles et/ou consolidées)
- 3) Démocratie locale (conseils de développement obligatoire > 20 000 h)

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

7 compétences obligatoires à exercer à terme :

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2- Action de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (*concernant ces zones, il est important de noter la disparition de la notion d'intérêt communautaire. Ce sont donc toutes les zones qui sont intercommunalisées sans possibilité de choix*) ;

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

Politique locale du **commerce** et du **soutien des activités commerciales d'intérêt communautaire** (*cette compétence est nouvelle*) ; promotion du **tourisme** dont la création d'offices du tourisme (*cette compétence est nouvelle*) ;

3- Seulement à compter du 1^{er} janvier 2018, la gestion des **milieux aquatiques**

4- Nouvelle compétence obligatoire : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil **des gens du voyage**.

5- Nouvelle compétence obligatoire : collecte et traitement des **déchets** des ménages et déchets assimilés.

6 – Nouvelle compétence obligatoire : **l'assainissement** (01/01/2020)

7 – Nouvelle compétence obligatoire : **l'eau** (01/01/2020)

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

Trois compétences optionnelles parmi neuf :

La communauté de communes doit par ailleurs exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes suivants :

- 1- Protection et mise en valeur de **l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux de soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie ;
- 2- Politique **du logement** et du **cadre de vie** ; (*y compris le droit de préemption urbain dans les zones d'intervention couvertes par cette procédure*) ;

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

2bis- En matière de **politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définies dans le contrat de ville ;

3- Création, aménagement et entretien de la **voirie** ;

4- Construction, entretien en **fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement **préélémentaire et élémentaire** d'intérêt communautaire ;

Pour les territoires de proximité (EPCI) :

- 5- **Action sociale** d'intérêt communautaire (*rappel : la communauté de communes peut alors créer un centre intercommunal d'action sociale*).
- 6- **L'assainissement** : seulement à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- 7- **L'eau** : seulement à partir 1^{er} janvier 2020 ;
- 8- la création de **maisons de service public** et la définition des obligations de service public y afférentes relativement aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Tableau de répartition des compétences

	Communes	EPCI				Départements	Régions
		CC	CA	CU	Métropoles		
Formation-enseignements-éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et entretien des écoles préélémentaires et élémentaires 				<ul style="list-style-type: none"> - Collèges (convention avec le département) - Lycées (convention avec la région) 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et entretien des collèges - Gestion des agents techniques, ouvriers et de services des collèges 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan régional de formation professionnelle et apprentissage des jeunes et des adultes - Programme annuel d'apprentissage et de formation professionnelle et continue – PRDF - Insertion des jeunes en difficulté - Formations en alternance - Construction et entretien des lycées d'enseignement général et établissements d'enseignement agricole - Gestion des personnels ouvriers, techniques et de service des lycées
Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des bibliothèques, musées, écoles de musique, salle de spectacle - Gestion des équipements sportifs et des aménagements touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements culturels, sportifs et scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire 		<ul style="list-style-type: none"> - Musées départementaux (convention avec le département) - Equipements sportifs départementaux (convention avec le département) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et gestion de bibliothèques départementales - Aides à la gestion des musées - Subventions sportives - Développement du tourisme - Archives départementales - Protection du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection du patrimoine - Création de bibliothèques régionales - Aides à la gestion des musées - Subventions sportives - Développement du tourisme
Aménagement du territoire-infrastructures et transports	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des documents réglementaires d'urbanismes - Délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme - Voirie municipale 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace - Voirie - Assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de la ville - Aménagement de l'espace communautaire - Assainissement, eau - Aménagement - Entretien et gestion de voirie, de parcs de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire - Aménagement de l'espace communautaire - Politique de la ville dans la communauté - Gestion des services d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et aménagement économique, social et culturel - Aménagement de l'espace métropolitain - Politique de la ville - Gestion de certains services d'intérêt collectif - Schéma de coopération transfrontalière - Compétences précédemment dévolues au département - Transports scolaires - Gestion des routes départementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement rural - Remembrement - Aménagement foncier - Gestion de l'eau et de la voirie rurale - Ports maritimes de pêche et de commerce - Transports routiers non urbains des personnes - Voirie départementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du contrat de projet Etat/Région – CPER (gestion des fonds européens) - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET - Schéma régional des infrastructures et des transports - Transport routiers non urbains des personnes - Transports ferroviaires régionaux - Gestion des réseaux de communication

Tableau de répartition des compétences

Environnement		- Environnement	- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	collectif - Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie	- Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie	- Plan départemental de gestion des déchets - Participation au schéma départemental d'aménagement et de gestion de l'eau	- Plan régional de la qualité de l'air - Classement des réserves naturelles régionales - Participation au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Grands équipements					- Grands équipements et infrastructures (sur demande de l'Etat ou à la demande de la Métropole)	- Développement et gestion d'aéroports	- Développement des ports maritimes et des aéroports
Logement et habitat		- Politique du logement et du cadre de vie	- Equilibre social de l'habitat	- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	- Politique local de l'habitat	- Financement du logement et de l'habitat - Gestion du fonds social du logement - Plan et office de l'habitat	- Financement du logement et de l'habitat
Vie économique		- Actions de développement économique	- Développement économique		- Zones d'activités et promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques - Développement économique (convention avec le département et/ou la région) - Schéma d'aménagement touristique départemental et comité départemental du tourisme (convention avec le département)	- Aides indirectes au développement économique	- Aides directes et indirectes au développement économique - Schéma régional et de développement économique
Action sociale-médico-sociale et solidarité	- Action sociale	- Action sociale communautaire (convention avec le département)	- Action sociale d'intérêt communautaire (convention avec le département)	- Action sociale d'intérêt communautaire (convention avec le département)	- Action sociale d'intérêt communautaire (convention avec le département)	- Protection maternelle et infantile - Adoption - Soutien aux familles en difficulté financière - Politiques d'hébergement et d'insertion sociale des personnes handicapées - Prestation de compensation du handicap - Maison départementale des personnes handicapées	

Tableau de répartition des compétences

						<ul style="list-style-type: none"> - Création et gestion de maisons de retraite - Politique de maintien des personnes âgées à domicile - Prestations légales d'aide sociales 	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'ordre public local 					<ul style="list-style-type: none"> - Circulation départementale - Prévention de la délinquance - Services d'incendies et de secours 	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Etat civil - Fonctions électorales 						
Syndicats mixtes* (exemple : Arc Genevois)							

 Compétences obligatoires

 **Compétences facultatives**

* Les syndicats mixtes sont des structures de coopération entre collectivités territoriales (communes, départements, régions) ou leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale). On distingue les syndicats mixtes dits « fermés », qui regroupent uniquement des communes et des EPCI, des syndicats mixtes dits « ouverts », composés d'au minimum une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités et d'autres personnes morales de droit public. Créés par une convention signée à l'unanimité, les syndicats mixtes exercent les attributions que leurs membres ont choisi de confier à cette structure. Ces attributions sont fixées par les statuts et couvrent généralement l'activité économique, le tourisme, les loisirs, la gestion de l'environnement, de l'eau, les transports, le traitement des eaux usées, etc. Contrairement à une structure privée (association, etc.), un syndicat mixte est une structure publique, capable de mener des missions de service public directement pour le compte de ses membres.

Exemple : le Très Haut Débit Alimentaire !